LE PATRIOTE DES OPELOUSAS.

PUBLIE TOUS LES SAMEDIS MATIN, RUE DU MAINE, PRES DE LA RUE BELLEVUE, OPELOUSAS, PAROISSE ST. LANDRY, LOUISIANE.

VOLUME I. OPELOUSAS, SAMEDI MATIN, 22 DECEMBRE, 1855. NUMERO 43.

LE PATRIOTE.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE SAINT LANDRY.

PAR ALF. LIVINGSTON & CIE.
ALF. LIVINGSTON. CHARLES N. EALER.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Sera de $2 50 par an, payable d'advance, et $3 50 si la souscription n'est pas payé dans les premiers trois mois. Dix cents pour un seul numéro du journal.

LES AVIS.

Seront insérés à raison de 5 cents la ligne pour chaque publication. Une déduction libérale sera faite pour les avis à l'année ou permanents.
☞ Il ne sera rien inséré pour moins d'une piastre

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 22 DECEMBRE, 1855.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer A. M. PERRAULT comme candidat à la place de Constable de Ville, à l'élection qui aura lieu en Avril prochain.

☞ Toutes lettres ou communications qui auront rapport aux affaires de ce bureau, devront être invariablement adressées aux "Editeurs du Patriote des Opelousas."

☞ La partie française de ce journal sera dorénavant sous la direction de ONEZIME A. GUIDRY, Esq.

Nous appellons l'attention des Administrateurs des Successions à la loi ci-dessous, qui a été passé à la dernière session de la Legislature, intitulé

ACTE relative aux Avis Judiciaires.

Sec. 2. Il est de plus décrété, Que lorsqu'il se publiera deux gazettes ou plus de deux dans la Paroisse dans laquelle les dites PROCEDURES se font, ou dans laquelle la dite vente doit avoir lieu le défendeur au procès aura le DROIT de choisir la gazette où l'avis devra être publié, pourvu que le choix en soit fait dans un délai de trois jours après avoir reçu la notice de l'ordre JUDICIAIRE où de la SAISIE faite en vertu de dit ordre; et si le défendeur néglige de faire son choix, alors le plaignant aura le droit de le faire.

AMENDEMENT AUX LOIS DE NATURALISATION.—M. Turney a présenté à la Législature du Tenessee, la résolution suivante :

Résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat du Tenessee ; Que nos Sénateurs au Congrès soient requis et nos Représentans invités, d'user de toute leur influence pour obtenir une modification de nos lois de naturalisation, de manière à donner à l'étranger honnête la protection de notre gouvernement et d'interdir l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels. Que le terme de naturalisation soit fixé à une époque qui permettrait à l'étranger d'apprendre notre langue et notre gouvernement avant de se faire naturaliser. Que toutes les lois, fesant des donations de terre aux étrangers non-naturalisés, soient abolies, sans effet rétroactif. Et que le contrôle du gouvernement soit entre les mains des natifs du pays, sans être accablés par l'influence politique des hordes d'étrangers qui débarquent constamment sur nos rivages.

DEPARTEMENT DES POSTES.—Le déficit dans le département des postes s'élèvera cette année à environ deux millions et demi de piastres ce qui est une augmentation de près de sept cent cinquante mille piastres sur le déficit de 1854. Il est vrai que le trajet parcouru par la malle-poste a été augmenté cette année de 3,700 milles.

BRUITS DE PAIX.—New York, 13 décembre.—Les seules nouvelles importantes publiées par les journaux européens, pendant la semaine qui a précédé le départ du Baltic, n'ont trait qu'à diverses rumeurs qui circulent sur les probabilités d'une paix prochaine.

D'après une de ces rumeurs la Russie aurait directement chargé la Prusse de porter des paroles de conciliations aux puissances occidentales; la Prusse aurait accepté cette mission et l'Autriche elle-même aurait donné son adhésion à cet arrangement. Un autre rapport, qui nous semble plus plausible, dit que des ouvertures pacifiques ont été faites directement à Louis Napoléon, au nom de la Russie, et que ces propositions sont tout à fait acceptables. D'après cette seconde version la Russie consentirait d'un traité de paix avec les puissances occidentales, sans l'intervention des gouvernement neutres de l'Autriche et de la Prusse; elle consentirait à garantir l'indépendance des principautés danubiennes et accéderait à la liberté de la mer Noire. Pendant ce temps les puissances béligérentes continueraient leurs préparatifs de guerre, mais les hostilités ne pourraient être reprises qu'à une époque déterminée.

Tous ces bruits sont probablement prématurés, mais on entretient l'espoir que la paix sortira de ces négociations.

LES FORCES RUSSES.—Voici, d'après des renseignemens puisées à bonnes sources les forces dont la Russie dispose sur le théâtre de la guerre : 1o dans les gouvernemens de Bessarabie et de Cherson, savoir, le long du Pruth et des côts de la mer Noir, depuis l'embouchure du Danube jusqu'à Pérécop, 120,000 hommes; 2o l'armée de Crimée, y compris les réserves de Pérécop, peut s'élever à 180,000 hommes; 3o la ligne du corps détaché du Caucasse est défendu par 70,000; cette ligne forme l'aile gauche extrême de la ligne de défense qui a quelques centaines de lieues d'étendue; 4o les troupes réunies à Kars ne s'élèvent qu'à 35,000 hommes; 5o la ligne de défense du Nord n'est occupée que par 80,000 hommes.

Nous n'avons pas de chiffres positifs sur les troupes de Pologne, de Volhynie et de Podolie. Il est probable que la Russie fera l'année prochaine les plus grands efforts pour compléter les armées d'opération chargées de défendre son empire. [Gazette militaire du 10 nov.

LA GUERRE CIVILE.

Le vent est à la guerre, mais, hélas! à la plus déplorable de toutes, à la guerre fratricide, à la guerre civile en un mot.

L'Oregon s'agite et prélude déjà par des rencontres partielles aux luttes intestines.

Le Nord de la Californie retentit du bruit de la poudre et les échos des vallées répètent les cris sauvages des Indiens.

Partout sur ces points et jusqu'au Colorado, les conseils des anciens sont assemblés, les jeunes Peaux-Rouges se pressent autour du poteau de la guerre et le massacre des blancs commence dans bien des vallées. Ces derniers succombent presque partout; éloignés les uns des autres, isolés par petits groupes, sans protection que leur propre courage, ils tombent sous le tomahawk et leurs ossements blanchissent sur la terre.

Quelquefois des troupes de volontaires luttent glorieusement contre les Indiens, mais sans résultat et la perte d'un seul blanc n'est pas compensée par le stérile honneur d'avoir repoussé l'ennemi.

Quant aux troupes régulières, elles sont plus qu'insuffisantes et avant que des renforts leur parviennent, Dieu sait combien de nos concitoyens auront payé, de leur vie, leur confiance dans la paix ou leur témérité!

Mais cette guerre est trop fréquente sur nos frontières pour avoir un grand retentissement dans l'intérieur du pays; et ce n'est pas seulement de celle-là que nous voulons parler.

La guerre civile dévaste le Kansas; aux premier coup de fusil échangés entre les deux partis, ont succédé des hostilités plus graves et la manière dont les abolitionistes traitent leurs frères est des plus odieuses. Ils font la guerre en Indiens et c'est à peine si les armes à feu et l'incendie suffisent à leurs colères fratricides.

Il y a deux jours nous savions qu'ils se fortifiaient à Lawrence, sous les ordres d'un éditeur de cette ville, le général Lane.

Là se trouvent réunis, grâce aux furibondes prédications des agitateurs, environ onze cents hommes armés de carabines de Sharp.

Le gouverneur du territoire a dû faire appel à la milice et déjà 300 hommes s'arment à Franklin. Il a aussi demandé à Washington des secours qu'on lui refuse.

Pendant ce temps les abolitionistes profitent de la surprise et ils ont pris Atchison, qui va être brulé.

Un parti de Weston est parti le 3 courant pour voler à son secours.

On le voit c'est par la destruction des propriétés, c'est par la révolte et la rebellion à main armée, que procèdent maintenant les agitateurs du Nord.

En présence de pareils faits, en présence de l'impuissance où les autorités locales se trouvent réduites, pourquoi donc les Etats du Sud n'imiteraient-ils pas la Georgie et le Missouri? La Georgie nous donne un noble exemple; elle a compris que les discordes intestines du Kansas enserraient en leurs flancs une question de vie ou de mort, une question dont tous étaient solidaires. Le Nord nous jette le gant dans les plaines du Kansas c'est à nous de le relever.

Pourquoi rester inactifs? pourquoi hésiter à voler au secours de nos frères égorgés dans le Kansas?

Si notre pays comprenait ses intérêts véritables, s'il était moins absorbé dans son égoisme, il sentirait la nécessité d'étouffer les premières manifestations insensées des frecsoilers et par son aide une répression énergique leur apprendrait et le respect à la propriété et le respect dû à la loi.

S'il voyaient accourir des renforts du Sud, cette poignée d'énergumènes et de fanatiques se tiendrait paisible et alors le Congrès fédéral prononcerait légalement entre les deux partis opposés.

Malheureusement on ne semble pas ici saisir toute la portée de la question.

La question de l'esclavage est des plus importantes pour le Sud et il se présente en ce moment un moyen de la décider, par l'admission du Kansas.

Supposons le Kansas Etat libre, la même agitation subsiste, la question devient interminable; ou plutôt elle est décidée contre nous, car alors le Sud a deux voix de moins dans le Congrès et peut être certain d'être toujours sacrifié aux intérêts du Nord.

Que le Kansas au contraire soit admis dans l'Union, comme Etat à esclaves, alors le Sud acquiert égalité de voix au Congrès et la question est nettement tranchée. Tous les Etats à former au Sud du Kansas ne pourront être que des Etats à esclaves et à mesure que le Nord formera de nouveaux Etats libres du Missouri à à l'Orégon, le Sud pourra lui en opposer d'autres à esclaves du Kansas au Mexique.

Plus de prétexte dès lors pour le Nord, et le Sud est sauvé de sa ruine. Mais pour atteindre ce but, il faut que le Kansas soit secouru et en vérité, nous ne comprenons pas l'inaction où restent la plupart des Etats du Sud et surtout la Louisiane, le plus riche de tous, le plus intéressé dans la question.

Il ne s'agit pas d'aller exterminer les bandes de furieux qui attristent l'Union de leur fanatisme sanguinaire, il suffit de les mettre dans l'impuissance de nuire et d'apporter dans la balance où se pèsent les destinées populaires le poids légal d'une volonté ferme et d'un vote utile.

Seuls, jusqu'à présent, les Géorgiens parmi les Etats du Sud ont montré leur intelligence et leur jugement droit dans cette question.

L'initiative qu'ils ont prise est des plus honorables, pourquoi ne pas faire comme eux dans une question plus importante encore pour nous que pour eux? [National.

UN SCANDALE A BOSTON.—Depuis quelques jours, une aventure assez scabreuse a causé une agitation profonde à Boston. Dans la pensée que le scandale serait étouffé à l'origine, nous avons différé d'en parler; mais aujourd'hui, la publicité donnée à cette affaire est telle qu'on ne saurait plus la passer sous silence. Voici le résumé des détails que nous trouvons dans le Times de Boston.

Deux habitants de cette ville,—Dalton, employé comme commis dans une maison de commerce, et Coburn, préposé à la vente dans un magasin d'habits confectionnés—ont épousé les deux filles de M. John Gove. Ces deux dames étaient, paraît-il, fort connues des jeunes gens de la ville, et un grand nombre d'histoires couraient sur leur compte, à l'époque où elles furent mariées.

Sans examiner jusqu'à quel point elles y avaient donné lieu, à cette époque, on peut dire que leur conduite postérieure sembla corroborer pleinement l'opinion qu'on avait conçue d'elles. Mme Dalton et Mme Coburn tinrent toutes les promesses des demoiselles Goves.

Parmi beaucoup d'autres, deux jeunes gens de la ville, appartenant à des familles très honorables, firent accidentellement connaissance avec ces dames, dans les salons de rafraichissement qu'elles aimaient à fréquenter. L'un était M. William Sumner, cousin du Sénateur de ce nom,—presqu'un enfant, de 19 ou 20 ans, naturellement modeste et réservé dans ses manières. L'autre, du même âge environ, se nommait Josiah Patter.

Les premières rencontres se bornèrent à une connaissance fort légère et à quelques mots échangés de part et d'autre. Mais bientôt, se retrouvant au salon de Vinton, où ils s'étaient vus pour la première fois, ils s'assirent tous quatre à la même table, et entrèrent dans une sorte d'intimité, par une conversation suivie. Mme Dalton surtout, paraissait ressentir une très vive sympathie pour le jeune Sumner,—à ce point qu'elle le lui indiqua très-clairement par un billet glissé sous la table. Peu accoutumé encore à ces façons, le jeune homme, en sortant, confia son bonheur à son ami, qui, de son côté, n'était guère moins favorisé par Mme Coburn.

Il s'en suivit de part et d'autre une tendre correspondance, et des entrevues assez fréquemment répétées, où rien ne prouve cependant qu'on soit allé au delà des limites avancées d'une strict flirtation. Un jour, Mme Dalton qui paraissait éventer quelque danger, redemanda ses lettres, qui lui furent rendues avec une abnégation chevaleresque de la part d'un amoureux de vingt-ans. Elle les reprit, mais sans rendre, de son côté, celles qui lui avaient été adressées. La paille n'était donc pas rompue.

Le samedi suivant, M. Sumner se trouvait dans un salon public de West street, où il dégustait paisiblement une tasse de café, lorsque deux inconnus entrèrent, et vinrent l'aborder. L'un d'eux lui demanda si son nom n'était pas Sumner, et sur la réponse affirmative : —Mme Dalton, dit-il, desire extrêmement vous voir chez elle aujourd'hui. J'ai une voiture à la porte, et je vous y conduirai directement. Si vous manquez le train de retour, je vous renverrai avec la voiture.

M. Sumner refusa d'abord de se rendre à cette singulière proposition, prétextant l'heure déjà avancée de l'après-midi. Mais l'invitation fut renouvelée en termes si pressants qu'il finit par y accéder. Il sortit de la maison, et monta dans la voiture avec ses deux guides, qui indiquèrent comme adresse au cocher le n. 84 Shawmut avenue. Bien que, pendant le trajet les allures de ses compagnons inspirassent plus d'un soupçon au jeune homme, cependant il n'en témoigna rien, et entra avec eux dans la maison indiquée. Là ils lui déclarèrent qu'ils étaient MM. Dalton et Coburn, et un moment après, il se trouva en présence des deux femmes.

Une explication orageuse s'en suivit, Dalton accusant M. Sumner d'avoir pris des libertés indues avec sa femme, et celle-ci accusant elle-même pour exonérer l'accusé, qui protestait énergiquement de son innocence. Il s'agissait, —c'est assez difficile à dire,—de savoir si la main de M. Sumner s'était égarée par un geste particulièrement familier, sur.... au dessus de la ceinture de Mme Dalton. Mme Dalton déclarait qu'elle-même avait conduit la main où elle s'était posée.

Cette explication, au lieu d'écarter le ressentiment de Dalton, ne sembla que l'exaspérer d'avantage. Coburn et lui saisirent le jeune homme attiré dans un guet-à-pens, l'entraînèrent de force en bas de l'escalier, dans une cave qui servait à serrer le charbon, et s'y renfermèrent avec lui.

Là, ils commencèrent à le maltraiter cruellement à coups de poings, et continuèrent le supplice jusqu'à ce qu'ils fussent las, ou qu'ils n'osassent aller plus loin, de peur des conséquences.

Enfin, ils lui rendirent la liberté, le frappant encore sur le seuil de la porte et le poursuivant de leurs violences jusqu'à une certaine distance de la maison. Le malheureux jeune homme rentra chez lui, le visage en sang, le corps contusionné, et très souffrant de coups reçus sur la tête.

Pareil guet-à-pens avait été tendu à M. Potter, et avec le même résultat.

Ce dernier a déposé une plainte devant le tribunal de police, contre Dalton et Coburn, de sorte que l'affaire va être portée devant les tribunaux.—"Nous pensons, dit en finissant le Boston Times, que lorsque le public connaitra tous les détails, il aura moins de considération pour les femmes et pour leurs bandits de maris mais beaucoup plus de sympathie pour les deux jeunes gens, qui ont été si lâchement battus, et qui seuls sont réellement trompés et outragé.'

CALIFORNIE.—Le steamer Prometheus, arrivé samedi de San Juan, nous a apporté des journaux de San Francisco jusqu'au 20 novembre. Le major-général Wool a quitté cette ville le 6, avec des troupes et des munitions pour l'Orégon. Il doit se mettre à la tête de 500 hommes et marcher contre les Indiens du territoire.

Un grand nombre d'aventuriers continuent de quitter la caroline pour aller se joindre à Walker.

La barque Rover, partie de San Francisco pour San Blas, s'est heurtée contre un autre navire à la sortie du port. Elle a continué sa route, mais on croit qu'elle aura coulé.

M. Wm H. Richardson marshall des Etats-Unis à San Francisco, a été assassiné par un individu nommé Charles Cora. Les autorités ont eu beaucoup de peine à empêcher la multitude de s'emparer du meurtrier et de lui appliquer la loi du Lynch.

M. Wall, collecteur de la douane à Monterey, a été assassiné près de cette ville.

Le capitaine Archibald McRae, commandant le cutter Ewing à San Francisco, s'est suicidé dans la nuit du 18 novembre.

Il est tombé plusieurs pieds de neige dans les montagnes de l'intérieur de la Californie.

AMERIQUE CENTRALE.—Le Prometheus nous a apporté des nouvelles de l'Amérique centrale jusqu'au 3 courant. L'état sanitaire de l'isthme de Nicaragua est excellent : le trajet de la rive de l'Atlantique à celle du Pacifique se fait maintenant en 18 heures.

Le général Walker est à Granada où personne ne songe à venir l'attaquer : il a reçu la visite du général Cabenas, ex-président du Honduras. [Abeille.

COLONISATION AU NICARAGUA.—Le steamship Prometheus, arrivé de San Juan de Nicaragua, vient d'apporter un acte du gouvernement que nous croyons devoir livrer à la connaissance de nos lecteurs.

Décret sur la colonisation.—Le gouvernement suprême de la république de Nicaragua voulant encourager l'immigration des personnes actives et industrieuses qui voudraient venir cultiver et habiter sur son territoire, augmenter ainsi les ressources du pays et développer son commerce, et concourir ainsi au bien-être du pays, a décrété ce qui suit :

Article 1er.—Une donation gratuite de deux cent cinquante acres de terre publiques sera faite à toute personne qui viendra dans l'Etat (pendant la durée du présent décret) et s'établira en faisant des améliorations sur la concession, qui sera déterminée par la direction de la colonisation et délivrée immédiatement.

Art. 2.—Chaque famille s'établissant dans l'Etat recevra 100 acres de terre en outre des 250 acres concédés aux multivateurs isolés.

Art. 3.—Le droit d'occuper et d'améliorer sera donné à tous les demandeurs; et à l'expiration de six mois, s'ils prouvent au directeur de la colonisation qu'ils ont satisfait aux obligations du présent décret, il leur sera délivré un titre de propriété.

Art. 4.—Aucune taxe ne sera perçue sur leurs effets personnels, meubles, outils agricoles, graines, plantes, animaux domestiques ou autres importations d'un usage personnel aux colons ou pour le développement des ressources des terres concédées; les colons seront exempts de toute taxe extraordinaire, de toute contribution, de tout service public, sauf le cas où la sûreté générale l'exigerait impérieusement.

Art. 5.—Les colons, devenant de fait citoyens de la république, ne pourront aliéner les terres concédées et les vendre à aucun gouvernement étranger; ils ne pourront les aliéner ou céder leurs droits à la concession qu'après les avoir occupées pendant au moins six mois.

Art. 6.—Un bureau de colonisation sera établi et un directeur nommé, à l'effet de recevoir les demandes des émigrants, de réunir et de distribuer des graines, plantes, etc., et de tenir les régistres de la colonisation.

Il faut ajouter à ces dispositions que le gouvernement doit fixer un prix minimum pour les terres publiques non sujettes à la concession, de telle sorte que les colons puissent à des prix modérés étendre leur terrain d'exploitation,

CHAIR DE BŒUF ET CHAIR DE VACHE OU DE TAUREAU.—Voici, d'après un journal d'agriculture, à quels signes on doit reconnaitre les chairs du bœuf, de la vache et du taureau :

La chair du bœuf doit être fine, douce, d'un rouge agréable et légèrement marbrée de veines blanches; si la graisse est d'un blanc jaunâtre, c'est un signe de jeunesse et de bon état.

La viande de vache est d'un grain plus serré et d'un rouge moins vif; la graisse en est toute blanche.

La chair du taureau est encore plus serrée que celle de la vache et d'un rouge noirâtre; sa graisse, très jaune et très dure, à toujours une assez forte odeur de rance.

CRUAUTES EN CHINE.—Les lois pénales de la Chine sont d'une cruauté que la justice repousse avec horreur. En voici un exemple qui vient d'avoir lieu à Canton même.

Une jeune femme mariée et mère de famille, d'une santé très délicate, vivait dans la famille de son mari, où elle était grondée et battue lorsque la tâche qu'on lui avait donnée n'était pas accomplie au gré de sa belle-mère. Cette méchante vieille avait su exciter contre sa bru tous les membres de sa famille. Réduite au désespoir, cette malheureuse jeune femme conçut l'odieuse pensée d'empoisonner celle qui la faisait tant souffrir, ainsi que son mari, qui semblait, par la lâcheté de son silence, autoriser ces mauvais traitemens, et elle choisit l'arme qui, entre des mains aussi faibles, pouvait atteindre le plus sûrement son ennemi. La vieille succomba au poison; le mari échappa par miracle aux atteintes d'un toxique des plus violans.

Saisie et traduite devant les tribunaux, elle fut condamnée au supplice du "ta-lingché," qui consiste à être écorché vif, après toutefois avoir subi d'autres supplices que la plume se refuse à décrire tant ils sont monstrueux, et que d'ailleurs aucune langue humaine ne saurait rendre. Après l'exécution, qui dura plus d'une demi heure, la tête de cette femme fut coupée et mise toute sanglante dans une cage, transportée et exposée à l'endroit où le crime avait été commis.

Quant au mari, obligé par la loi d'assister au supplice de sa femme, il fut, dit l'Asiatic-Journal, condamné à recevoir cinquante coups de rotin, séance tenante, parce qu'il avait versé des larmes sur le malheureux sort de sa conjointe et qu'il avait paru plus affecté de sa mort que de celle de sa propre mère.

AVIDITE D'UN CURE.—Voici un épisode auquel ont donné lieu les obsèques de M. Rude, l'éminent artiste. Il habitait la paroisse St. Jacques, à Paris dont sa femme était même une des dames patronesses.

A la nouvelle de sa mort si prompte, un de ses amis, musicien distingué, M. Dietsch, l'auteur du "Vaisseau-Fantôme," se transporta auprès du curé de ladite paroisse et demanda à organiser à ses frais une grande messe en musique à laquelle prendraient part trois cents exécutants et choristes.

— J'y consens, répondit le curé, mais à une condition.

—Laquelle?

—C'est que la famille du défunt payera à la fabrique la messe en question et lui versera les gages des trois cents exécutants, absolument comme s'ils étaient fournis par l'église.

M. Dietsch, qui est organiste de la Madeleine, eut beau dire que les musiciens voulaient que ce fut un hommage gratis, on lui répondit en lui montrant un inflexible tarif.

AVIS A QUI DE DROIT.—Le relevé suivant est pris d'une statistique consciencieuse, qui met en regard la mortalité des célibataires et celle des hommes mariés.

Soient pris pour base de la comparaison, 100 célibataires et 100 hommes mariés, les uns et les autres âgés de ans.

A 40 ans il reste,	cél.	73,	hommes mar.	82
" 40	"	" 50,	"	66
" 60	"	" 22,	"	48

A quatre-vingts ans, la proportion des vieux garçons aux vieux maris, est de 3 sur 9. Au-delà, les premiers disparaissent plus rapidement encore, et pas un d'entre eux ne devient centenaire, tandis que les seconds fournissent de temps en temps un vieillard encore vert, dont les ans s'écrivent par trois chiffres.

EXPOSITION.—Distribution des médailles.—Nous donnons ci-après les noms des Américains qui ont obtenu des médailles à la suite de l'Exposition Universelle.

Agriculture.—Grande médaille d'honneur, MacCormick, de Chicago.

Mécanique spéciale.—Médaille d'honneur, Pitts, de Buffalo.

Arts de précision et industries se rattachant aux sciences.—Médailles d'honneur, Roche et Kline, de New York; lieutenant Maury, de Washington.

Arts chimiques, industries des papiers, caoutchouc, etc.—Grande médaille d'honneur, Goodyear, de New York.

GUERRE AUX MOUSTACHES.—Il vient d'être présenté à la législature de Tennessee une loi imposant une taxe de cinq piastres à tout homme portant moustache, et une amende de cinq piastres sur les célibataires au-dessus de 30 ans. Les sommes ainsi perçues serviraient à augmenter les fonds des écoles.

Il paraît que l'annonce de cette loi a suffi pour faire augmenter le nombre des moustaches, sans diminuer le nombre des célibataires.

Quel revenu pour la Nouvelle-Orléans, si on, appliquait une pareille taxe!

ARMEE DE CANDIDATS.—Aux dernières élections de New York, il n'y avait pas moins de huit mille candidats pour les places vacantes de la ville. C'est juste autant qu'il y avait de soldats dans toute l'armée avec laquelle le général Scott entra dans la vallée de Mexico, lors de la dernière guerre.

UNE MATRONE D'EPHESE.—Le Democrat de Chicago raconte le fait suivant, qui rappelle les contes de Lafontaine.

Une veuve vient d'arriver dans cette ville, conduisant le corps de son époux dans l'Est où elle voulait le faire ensevelir. Dans la route, un jeune homme, touché de sa douleur, entreprit de la consoler et on ignore jusqu'où il réussit dans son entreprise.

Seulement à l'arrivée des chars, à Chicago, il l'accompagna et sortit du débarcadère.

Quant au corps de l'époux, il est resté au dépôt depuis ce jour et attend encore sa veuve inconsolable, sinon inconsolée.

RECETTE POUR CONSERVER LES ŒUFS.—Le Farmer's Magazine donne la recette suivante pour conserver les œufs : Versez quatre litres et demi d'eau sur une livre de chaux vive, laissez le mélange s'opérer pendant vingt-quatre heures, procurez-vous des œufs aussi frais que possible et placez-les dans l'eau de chaux; mettez la jarre en un endroit tel que vous puissiez facilement y puiser sans troubler l'eau, et vos œufs se conserveront pendant une douzaine de mois.

JOSEPH CHENIER, Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, paroisse St. Landry....No. 2610.... Succession de Susan M. Collins, décédé.

Jos. M. Moosa, de la paroisse de St. Landry, administrateur de la succession de feu Susan M. Moore, ayant présenté un tableau des dettes de la succession payées par lui, accompagné des reçus, et dû sa pétition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour.

En conséquence, avis est par le présent donné, aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au greffe de cette Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du present avis, les raisons si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.

Opelousas, 22 decembre 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry....No. 7009.... Succession de James B. Hargroves, décédé.

STEPHEN W. QUIRK, de la paroisse de St. Landry, administrateur de la succession de feu James B. Hargroves, ayant présenté un tableau des dettes de la succession payées par lui, accompagné des reçus, et de sa pétition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour.

En conséquence, avis est par le present donné, aux intéressés dans cette succession, d'avoir à deduire au greffe de cette cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du present avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.

Opelousas, le 8 décembre, 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

AVIS.—JULIEN JULES JACQUES FONTENOT, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé administrateur des successions de feu Jules Jacques Fontenot et de Celeste Bélaire Fontenot, décédés, dernièrement de la susdite paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer aux dites nominations, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Bureau du Greffier, 15 decembre 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

EGLISE CATHOLIQUE DE WASHINGTON.—Les bancs de l'Eglise Catholique de Washington se vendront dimanche 6x janvir, à la fin de la messe qui, ce jour, sera dite à dix heures. Ils seront vendus *argent comptant*, comme ceux de l'Eglise des Opelousas. Pour la commodité des personnes qui demeurent loin de l'Eglise, la messe par la suite se dira généralement à 10 heures de dim au che à autre. 22 déc.

AVIS est par le présent donné, que les soussignés mettront au rabais, sur les lieux le 5 jan. prochain 1856, le contrat pour la construction d'un nouveau pont sur le bayou Bourbeux, près de l'habitation d'Eugène Richard.

Le plan du dit pont sera soumis le jour de l'adjudication.

SIMON MARKS,
LOUIS MARKS,
JOSEPH RICHARD,
ISAAC KENNISON.

LEUR & ACKER, CORDONNIER.—Ont constamment en mains, et font à demande tous genres de bottes et de souliers de la première qualité aux prix les plus modérés pour du comptant. Rue du Maine à coté du magasin de MM. Genin. Poiret & Co. 22 dec.

PAQUEBOT ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS, OPELOUSAS, WASHINGTON ET LE BAYOU BOEUF.—Le bateau à vapeur SYDONIA, Capt. Gustave Louvalier, venant d'être complètement réparé, fera, aussitôt que les eaux le permettront, les voyages réguliers entre les Opelousas, Washington, le Bayou Boeuf et la Nouvelle-Orléans. Il est fin marcheur, sûr, confortable, bien construit, et tirant peu d'eau. Les officiers porteront toute leur attention à satisfaire ceux qui daigneront les encourager. Pour plus amples informations, s'adresser à bord.

Le frêt sera chargé à aussi bas prix qu'aucun autre bateau dans la navigation.

Opelousas, 15 decembre 1855.

BAL PUBLIC.—Le soussigné donnera un bal public, à l'Hôtel St. Louis, au Grand Coteau, le JEUDI 20 courant.

Il saisit cette occasion pour annoncer au public, qu'il donnera, pendant le carnaval, à partir de cette date, des bals tous les quinze jours.

Grand Coteau, 15 decembre 1855.

L. A. PATIN.

CHAS. N. EALER ET CIE. viennent de recevoir un grand assortiment de Belles MONTRES, BIJOUTERIE, etc., de différentes qualités, qu'ils offrent à des prix réduits, pour du comptant. Toute espèce d'ouvrage, concernant leur métier, sera exécuté d'une manière satisfaisante. M. Ealer continuera à donner son attention personnelle à la réparation des Montres, et dans cette occupation il tâchera de faire plaisir à ses nombreux amis et au public. Bureau, chez des rues Maine et Landry, Opelousas

EDUCATION.

PENSIONAT ET EXTERNAT DES DEMOISELLES AUX OPELOUSAS.—Mme. HOY, aidée par Mmlle. Hoy et Mme. De St. Ange, a ouvert aux Opelousas, une Pension de Demoiselles de Premiere Classe où toutes les branches nécessaires à une éducation solide et accomplie, seront enseignées.

Dans le cours d'instruction seront comprises les Langues Anglaise, Française, ainsi que la Musique le Dessin, la Peinture, tous les Ouvrages à l'aiguille et Soie, Chenille, etc., et le maintien

Avec l'aide d'institutrices compétentes, et la surveillance assidue de la Directrice, Mme. Hoy, à l'espérance d'être soutenue par les habitants de la ville des Opelousas et des environs.

Les prix sont fixés par séance de vingt-et-une semaines, payables la moitié au commencement, l'autre moitié à mi-séance.

Instruction pour les élèves de classes inférieure	$20 00
do. do. 1er classes	25 00
Musique sur Piano ou Guitar	30 00
Le Dessin	15 00
Le Peinture	20 00
Ouvrages à l'Aiguille	10 00
Pension	60 00

Opelousas, 8 decembre 1855.

JURY DE POLICE—Paroisse St. Landry.—Assemblée du 4 décembre 1855.

Résolu, Par le Jury de Police de la paroisse St. Landry, qu'une assemblée du Jury de Police qui aura lieu, le lundi 14me jour de janvier 1856, le montant des taxes devant être assessées et imposées, sur la dite paroisse, pour l'usage de la présente année 1855, sera fixé et déterminé.

Ce qui suit est un estimatif des dépenses qui sont requises.

Pour dépenses ordinaires de la paroisse.

Pour le paiement des officiers	$1,900 00
Pour ponts	5,000 00
Réparations aux édifices publics	500 00
Reparations aux ponts et chemins	1,200 00
Pour erreurs sur le tableau des taxes	1,500 00
Pour soutien des indigens	1,400 00
Pour affaires criminelles pardevant magistrats	1,100 00
	$12,730 00

Dépenses extra.

Appropriations et warrants émis et non payés	$12,580 00
Témoins dans les affaires criminelles (Cour de District)	1,953 00
Membres du Jury de la Cour de District	1,800 00
Maintien des prisonniers	805 00
	16,830 00

Certifié. GUY H. CELL, greffier.

B. TOLEDANO & TAYLOR, Marchands Commissionaires, encoignure des rues Saint Charles et Union, Nouvelle-Orléans.

BENJ. TOLEDANO. J. M'DONALD TAYLOR.

ULYSSE GABEREL, Encanteur Publique et Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Mars 10.